

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 17 avril 2012, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de «l'Organisation internationale pour l'énergie de fusion», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Organisation internationale ITER pour l'énergie de fusion
 - en anglais: ITER International Fusion Energy Organization

- b. le sigle (abréviation)
 - en français: ITER
 - en anglais: ITER

- c. l'emblème



17 avril 2012

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle